

Déclaration de franchissement de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

GENESYS
(Eurolist)

Par courrier du 1^{er} mars 2006, reçu le jour même, la Société Privée de Gestion de Patrimoine – S.P.G.P. (17, avenue Matignon, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 février 2006, par suite de la participation à une augmentation de capital¹, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENESYS et détenir 5 781 250 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 8,28% du capital et des droits de vote de cette société², répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
RP Sélection Internationale	2 409 085	3,45	2 409 085	3,45
RP Sélection Mid Cap	1 518 750	2,18	1 518 750	2,17
RP Sélection Europe	1 853 415	2,66	1 853 415	2,65
Total	5 781 250	8,28	5 781 250	8,28

¹ Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-028 de l'AMF en date du 30 janvier 2006.

² Sur la base d'un capital composé de 69 798 286 actions représentant 69 859 728 droits de vote.